

## ZAC du «Domaine Saint-Laurent» et lotissements «des Chênes» et «Le Prévert» aux Tilleroyes - Dénomination de voies

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Trois programmes importants d'aménagement sont en cours de réalisation : la ZAC du Domaine «Saint-Laurent» situé à Planoise dont une des voies reste à dénommer, les lotissements «des Chênes» et «Le Prévert» ayant tous les deux leur accès sur le chemin du Sanatorium.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les noms des personnalités suivantes pour les voies citées ci-après :

ZAC du «Domaine Saint-Laurent» : rue Francis PONGE, poète né à Montpellier en 1899, mort à Bar-sur-Loup en 1988

Lotissement «des Chênes» : rue Joseph KOSMA, compositeur français d'origine hongroise, né à Budapest en 1905, mort à La Roche-Guyon en 1969

Lotissement «Le Prévert» : rue Léopold FREGOLI, acteur italien né à Rome en 1867, mort à Viareggio en 1936.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je m'adresse aux membres de la commission : vous êtes allés chercher cela au fond des tiroirs ? Cela a-t-il été discuté en commission culturelle ? Oui. Je crois qu'on a déjà fait le tour de toutes les personnalités bisontines !

**M. JACQUEMIN :** On aurait pu donner le nom de gens qui aient au moins des liens avec notre région.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Francis PONGE est un poète, c'est vrai, et les poètes ont été retenus pour le Domaine Saint-Laurent.

**M. VIALATTE :** Monsieur le Maire, je dois dire que je partage l'avis de mon collègue Bernard MEUNIER, bien que nous ne siégeons pas dans le même groupe. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas, on est bientôt au quatrième anniversaire de sa mort, une rue ou un monument qui porte le nom d'Edgar FAURE dans cette ville. Je saisis l'occasion de ce rapport pour vous le proposer.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On va faire enregistrer cette proposition par la commission culturelle, mais je ne pense pas que cela se concrétisera dans un lotissement. Mais nous y pensions déjà !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.